

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

AVIATION SANS FRONTIERES

Orly Fret 768

94 398 Orly Aéroport Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

AVIATION SANS FRONTIERES
Orly Fret 768
94 398 Orly Aéroport Cedex

Aux adhérents de l'association AVIATION SANS FRONTIERES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVIATION SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- Sur la note « Changement de méthodes » de l'annexe aux comptes annuels, relative au changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice consécutif à la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce changement a été appliqué de manière prospective. En conséquence, les exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

- Sur la note « Changement de présentation des variations de fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels relative au fait que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent présenté à titre comparatif dans les comptes annuels diffère de celui ayant fait l'objet de notre certification au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, cette présentation étant sans incidence sur le résultat net et les capitaux propres.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons porté une attention particulière au poste « Disponibilités », en raison de son importance dans les comptes.

Nos diligences ont notamment consisté à vérifier la concordance des soldes bancaires avec les relevés fournis par les établissements bancaires, à analyser les rapprochements bancaires établis à la clôture de l'exercice, ainsi qu'à apprécier les procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion de la trésorerie. Sur la base de ces travaux, nous estimons que les disponibilités sont correctement évaluées et présentées dans les comptes annuels.

Nous avons accordé une vigilance particulière aux « Emprunts et autres dettes financières diverses » inscrits au passif du bilan. Nos travaux ont consisté notamment à examiner les contrats de financement et les échéanciers correspondants, à rapprocher les soldes comptabilisés avec les éléments justificatifs obtenus auprès de l'entité et, le cas échéant, des établissements financiers, ainsi qu'à apprécier le correct rattachement des charges financières à l'exercice.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations présentées dans l'annexe relatives aux conditions de financement et aux échéances des dettes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 20 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
Daniel SIBONI

Association AVIATION SANS FRONTIERES

Orly fret 768

94398 ORLY AEROGARE CEDEX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	59 158	56 726	2 432	4 612
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	78 000		78 000	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	51 735	29 594	22 141	12 078	
Autres immobilisations corporelles	2 333 450	500 803	1 832 647	2 133 060	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes	131 989		131 989	89 615	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	17 359		17 359	17 359	
TOTAL (II)	2 671 691	587 123	2 084 568	2 256 724	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				49 037
	Avances et Acomptes versés sur commandes				250 173
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	147 507		147 507	244 090
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	406 097		406 097	719 322
Charges constatées d'avance	63 034		63 034	13 887	
Valeurs mobilières de placement	3 370		3 370	3 309	
Instruments financiers et jetons détenus	1 000 000		1 000 000	500 000	
Disponibilités	1 659 927		1 659 927	1 664 697	
TOTAL (III)	3 279 935		3 279 935	3 444 515	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	5 951 626	587 123	5 364 503	5 701 239

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

17 359

17 359

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	61 470	61 470
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	1 814 401	2 222 310	
Excédent ou déficit de l'exercice	837 812	(407 909)	
	Total des fonds propres (situation nette)	2 713 684	1 875 872
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	2 713 684	1 875 872
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	252 947	257 638
	Total des fonds reportés et dédiés	252 947	257 638
Provisions	Provisions pour risques	10 400	10 400
	Provisions pour charges	192 000	192 000
	Total des provisions	202 400	202 400
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 252 190	1 606 842
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instrument financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 133	714 368
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	96 520	99 868
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	578	9 200	
	Produits constatés d'avance	735 051	935 051
	Total des dettes (1)	2 195 472	3 365 329
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	5 364 503	5 701 239
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 142 618	3 365 329
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	37 415	39 305
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	21 310	14 737
	dont ventes de dons en nature	7 131	9 450
	Ventes de prestations de service	924 790	1 173 230
	dont parrainages	120 500	78 000
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	23 478	42 895
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 808 923	1 845 623
	Mécénats	228 237	332 429
	Legs, donations et assurances-vie	119 163	70 059
	Contributions financières		45
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	91 482	19 500
	Utilisations des fonds dédiés	55 310	47 486
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 525 505	
Autres produits	102 105	1 459	
	Total des produits d'exploitation	4 937 718	3 586 766
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	54 300	17 881
	Variation de stocks		113 171
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	59 251	40 481
	Variation de stocks	91 482	
	Autres achats et charges externes	2 567 843	2 857 557
	Aides financières	19 929	16 089
	Impôts, taxes et versements assimilés	42 908	72 470
	Salaires	444 302	484 673
	Cotisations sociales	123 041	136 186
	Dotations aux amortissements et dépréciations	147 343	189 068
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	50 619	105 016
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	323 892	
Autres charges	38 868	48 936	
	Total des charges d'exploitation	3 963 778	4 081 528
	RESULTAT D'EXPLOITATION	973 940	(494 762)

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		973 940	(494 762)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	27 919	54 379
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	26 059	46 768
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		31 650
Total des produits financiers		53 978	132 797
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	23 689	32 323
	Différences négatives de change	166 417	26 910
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		190 105	59 233
RESULTAT FINANCIER		(136 128)	73 564
RESULTAT COURANT avant impôts		837 812	(421 197)
Produits exceptionnels			1 120 880
Charges exceptionnelles			1 107 591
RESULTAT EXCEPTIONNEL			13 288
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		4 991 695	4 840 443
TOTAL DES CHARGES		4 153 883	5 248 352
EXCEDENT ou DEFICIT		837 812	(407 909)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			714 304
Prestations en nature			2 463 513
Bénévolat			
TOTAL			3 177 817
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			155 716
Mise à disposition gratuite de biens			3 022 101
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			3 177 817

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **5 364 503** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **4 991 695** euros
 - un total charges de **4 153 883** euros
 - dégage un résultat de **837 812** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association AVIATION SANS FRONTIERES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Présentation de l'entité

Depuis 1980, Aviation Sans Frontières crée des ponts aériens au service de l'humanitaire.

L'objectif de l'association est d'apporter de l'aide partout dans le monde, aider les victimes et briser l'isolement des populations. Sa mission : transporter par avion le personnel soignant, les personnes en situation de détresse, l'aide de première nécessité.

Grâce à l'intervention de ses 800 bénévoles, elle apporte un soutien aérien à près d'un millier d'acteurs humanitaires et sociaux, qu'il s'agisse d'associations, d'ONG, de fondations, d'Organisations internationales...

Annexe au Bilan

ASF opère partout où cela est nécessaire, ses missions l'ont notamment amené à intervenir au Bénin, au Chili, au Cambodge ou encore à Madagascar, mais également en France ou à Haïti.

Reconnue d'utilité publique et première ONG certifiée en tant que compagnie aérienne, récompensée par plus de 27 certifications et prix, Aviation Sans Frontières crée un lien unique entre les acteurs de l'aérien et de l'humanitaire. »

Faits caractéristiques

En 2025 la mission Avion a pris fin à la suite de la baisse des budgets de l'UNHAS qui n'a plus fait appel à ASF et la non-signature d'un contrat avec MSF à cause de l'invasion du nord Kivu par le groupe M23 qui venait du Rwanda.

En conséquence, ASF a vendu l'avion immatriculé F-OJJD en mars et le Conseil d'Administration a pris la décision en septembre de vendre le deuxième avion immatriculé F-OJJE.

Par ailleurs, ASF a poursuivi le projet drone pour lequel elle avait obtenu une subvention d'un million d'euros de la part du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Celui-ci a décidé d'arrêter le financement fin juin 2025, mais ASF a décidé de continuer ce projet sur son propre budget et a réalisé plusieurs expéditions dans le Nord/ouest de la RDC.

ASF a démarré une coopération étroite avec l'Association Médicaero pour initialiser le projet d'« avion hôpital » et réalisé deux missions à Madagascar au dernier trimestre 2025.

Les autres missions se sont bien déroulées, à l'exception de la mission réfugiés qui a très fortement souffert de la politique américaine concernant les migrants.

L'association a organisé trois événements importants : la deuxième course de l'Aérorun au Bourget avec une forte augmentation des participants, le dîner de gala dans l'hôtel particulier de Dassault et une vente aux enchères à ARTCURIAL. »

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 364 503** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 991 695** euros et un total **charges** de **4 153 883** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **837 812** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODES

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association AVIATION SANS FRONTIERES présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Ce changement a été appliqué de manière prospective. En conséquence, les exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

Les principaux comptes impactés en 2025 sont les transferts de charges qui sont présentés sur la ligne « Cotisations sociales » du compte de résultat, les charges exceptionnelles qui sont présentées sur la ligne « Autres charges » du compte de résultat et les produits de cessions d'immobilisations corporelles qui sont désormais comptabilisés en compte 757.

Changement de présentation des variations de fonds dédiés

La présentation des variations de fonds dédiés a été modifiée au cours de l'exercice. Par conséquent, les données comparatives relatives au résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2024 diffèrent de celles présentées dans les comptes annuels certifiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat,

Règles et Méthodes Comptables

mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provision pour risque et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu' un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue à celui-ci.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	59 158		78 000			137 158
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 158		78 000			137 158
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	37 057		14 678			51 735
Instal., agencement, aménagement divers	2 691					2 691
Matériel de transport	2 939 726		111 624		723 956	2 327 394
Matériel de bureau, informatique et mobilier			3 365			3 365
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	89 615		101 324		58 950	131 989
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 069 089		230 991		782 906	2 517 174
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	17 359					17 359
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 359					17 359
TOTAL	3 145 605		308 991		782 906	2 671 691

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	5	1	54 546	2 180		56 726
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			54 546	2 180	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	5	1	24 979	4 615		29 594
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
22	1	611 135	91 334	400 064	302 404	
3	1	198 222	177		198 399	
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			834 335	96 126	400 064	530 397
TOTAL			888 881	98 305	400 064	587 123

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 400			10 400
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	192 000			192 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		202 400			202 400
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours	42 445	49 037	91 482	
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		42 445	49 037	91 482	
TOTAL GENERAL		244 845	49 037	91 482	202 400
Dont dotations et reprises			49 037	91 482	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	17 359	17 359	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	147 507	147 507	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 066	2 066	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 154	17 154	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	19 038	19 038	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	367 839	367 839	
Charges constatées d'avance	63 034	63 034		
TOTAL DES CREANCES		633 997	633 997	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 191	1 191		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 250 999	198 145	1 052 854	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	111 133	111 133		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	41 390	41 390		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 604	53 604		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 526	1 526		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	578	578		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	735 051	735 051			
TOTAL DES DETTES		2 195 472	1 142 618	1 052 854	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		355 843			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	61 470				61 470
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	2 222 310	(407 909)			1 814 401
Excédent ou déficit de l'exercice	(407 909)	407 909	837 812		837 812
Situation nette	1 875 872		837 812		2 713 684
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 875 872		837 812		2 713 684

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			63 034
Licence Odo	01/01/2026 - 31/12/2029	43 580	
Loyer	01/01/2026 - 31/03/2026	2 046	
Location Salle	01/01/2026 - 31/03/2026	13 755	
Assurance Siaci	01/01/2026 - 31/03/2026	3 653	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			63 034

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			735 051
participation Drone	01/01/2026 31/12/2026	725 051	
Gala 2026- participation BNP Paribas	01/01/2026 31/12/2026	10 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			735 051

Produits à recevoir

		31/12/2025
		Règlement ANC 2022-06
Total des Produits à recevoir		172 139
Autres créances		172 139
<i>CPAM Produits à recevoir</i>	<i>17 084</i>	
<i>Taxe sur Salaires</i>	<i>19 038</i>	
<i>Produits à recevoir- Dons</i>	<i>136 017</i>	

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		72 164
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 000
<i>Fact.non parv.-Frss</i>	<i>12 000</i>	
Dettes fiscales et sociales		60 164
<i>Dettes provisionnées pour cong</i>	<i>41 390</i>	
<i>Charges sociales sur congés à</i>	<i>18 705</i>	
<i>Taxe Formation continue</i>	<i>69</i>	

Annexe libre 2

Engagements Financiers

L'association Aviation Sans Frontières a donné en garantie de financement une hypothèque sur les Avions de 2.000.000 euros .

Effectif Moyen

L'effectif de l'Aviation Sans Frontières est de 12 personnes au 31.12.2025

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6.000 euros HT.

Contributions Volontaires en Nature

PRODUITS PAR ORIGINE	2025		2024	
	Total	dont Générosité du Public	Total	dont Générosité du Public
BENEVOLAT	2 628 590	2 628 590	2 817 584	2 817 584
Mécénat de compétence	736 725	736 725	628 473	628 473
Divers Mécénats	123 218	123 218	85 831	85 831
PRESTATIONS EN NATURE	859 942	859 942	714 304	714 304
dons à la Messagerie Médicale	133 102	133 102	155 716	155 716
Dons de Miles	1 023 215	1 023 215	2 217 500	2 217 500
Mise à disposition de Locaux	88 684	88 684	90 297	90 297
Autres dons en Nature	122 248	122 248	-	-
DONS EN NATURE	1 367 250	1 367 250	2 463 513	2 463 513
1 s/ TOTAL des PRODUITS liés à la générosité du Public	4 855 782	4 855 782	5 995 401	5 995 401
2 S/Total des contributions non liées à la générosité du public	-	-	-	-
3- Concours Public en Nature	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	4 855 782	4 855 782	5 995 401	5 995 401

Messagerie Médicale	133 102		155 716	
Miles	1 023 215		2 217 500	
Secours en Nature	1 156 318		2 373 216	
Mecénat de Compétence	736 725		628 473	
mise à disposition de locaux	88 684		90 297	
Autres dons en Nature	122 248		-	
Divers Mecénat	123 218		85 831	
Mise à disposition Gratuite	1 070 874		804 602	
Personnel Bénévole	2 628 590		2 817 584	
TOTAL CHARGES	4 855 782		5 995 401	

Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025		Exercice 2024		Exercice 2023	
	Total	Dont générosité du Public	Total	Dont générosité du Public	Total	Dont générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE						
I - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 193 738	2 193 738	2 287 461	2 287 461	1 996 495	1 996 495
I.1 Cotisations sans contrepartie	37 415	37 415	39 305	39 305	40 880	40 880
I.2 Dons, leg et mécénat	2 156 323	2 156 323	2 248 111	2 248 111	1 942 615	1 942 615
Dons manuels	1 808 923	1 808 923	1 845 623	1 845 623	1 745 261	1 745 261
Legs, donations et assurance-vie	119 163	119 163	70 059	70 059	27 354	27 354
Mécénat	228 237	228 237	332 429	332 429	170 000	170 000
I.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	45	45	13 000	13 000
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 185 278		1 252 289		1 825 405	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		78 000		-	
2.2 Parrainage des entreprises	120 500		-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 064 778		1 174 289		1 825 405	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	233 478		77 949		48 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			313 000		-	
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	55 310	55 310	47 485	47 485	357 439	357 439
TOTAL	4 667 804	2 249 048	3 978 184	2 334 946	4 227 339	2 353 934
CHARGES PAR DESTINATION						
I - MISSIONS SOCIALES	2 439 009	1 159 482	2 747 558	1 412 908	2 989 891	1 354 260
I.1 Réalisées en France	759 966	516 508	705 411	705 411	595 975	507 309
Actions réalisées par l'organisme	759 966	516 508	705 411	705 411	507 309	507 309
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-	88 666	-
I.2 Réalisées à l'étranger	1 679 042	642 974	2 042 148	707 498	2 393 916	846 951
Actions réalisées par l'organisme	1 444 328	642 974	2 022 066	707 498	2 274 899	774 917
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	234 715	20 000	-	-	-	-
			20 082		119 016	72 034
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	982 942	982 942	960 135	960 135	909 495	909 495
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	690 392	690 392	629 557	629 557	690 358	690 358
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	292 550	292 550	330 578	330 578	219 137	219 137
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	357 422	357 422	557 247	557 247	330 661	321 041
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	-	-	16 136	-	34 318	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-	-	-
6 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	50 619	50 619	105 016	105 016	52 070	52 070
TOTAL	3 829 992	2 550 465	4 386 093	3 035 307	4 316 435	2 636 866
EXCEDENT OU DEFICIT	837 812		- 407 909		- 89 096	

B CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025		Exercice 2024		Exercice 2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
I - CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 855 782	4 855 782	5 995 401	5 995 401	5 798 891	5 798 891
Bénévolat	2 628 590	2 628 590	2 817 584	2 817 584	4 185 450	4 185 450
Prestations en nature	859 942	859 942	714 304	714 304	457 896	457 896
Dons en nature	1 367 250	1 367 250	2 463 513	2 463 513	1 155 545	1 155 545
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE	-	-	-	-	-	-
3 - CONCOURS PUBLIC EN NATURE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 855 782	4 855 782	5 995 401	5 995 401	5 798 891	5 798 891
CHARGES PAR DESTINATION						
I - CONTRIBUTION VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 885 022	3 885 022	5 695 821	5 695 821	4 983 598	4 983 598
Réalisées en France	1 647 621	1 647 621	2 039 390	2 039 390	1 180 377	1 180 377
Réalisées à l'étranger	2 237 401	2 237 401	3 656 431	3 656 431	3 803 221	3 803 221
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	397 453	274 235	209 283	123 452	514 262	396 930
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	573 307	573 307	90 297	90 297	301 020	192 661
TOTAL	4 855 782	4 732 565	5 995 401	5 909 570	5 798 880	5 573 189

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Emplois par destination	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Ressources par origine	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - Missions sociales					1 - Ressources liées à la générosité du public				
1.1 Réalisés en France par l'organisme	516 508	705 411	507 309	106 428	1.1 Cotisations sans contrepartie	37 415	39 305	40 880	41 300
1.2 Réalisés à l'étranger	642 974	707 498	846 951	992 786	1.2 Dons, legs et mécénats				
2 - Frais de recherche de fonds					Dons manuels	1 808 923	1 845 623	1 745 261	1 774 247
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	690 392	629 557	690 358	521 063	Legs, donations et assurances-vie	119 163	70 059	27 354	86 493
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	292 550	330 578	219 137	101 585	Mécénats	228 237	332 429	170 000	333 000
3 - Frais de fonctionnement	357 422	557 247	321 041	497 789	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	45	45	13 000	80 000
Total des emplois	2 499 846	2 930 291	2 584 797	2 219 651	Total des ressources	2 193 738	2 287 461	1 996 495	2 315 040
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-	-	2 - Reprise sur provisions et dépréciations	55 310	47 485	-	-
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	50 619	105 016	52 070	105 987	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	301 417	700 361	282 932	72 320
Excédent de la générosité du public de l'exercice				61 722	Déficit de la générosité du public de l'exercice				
TOTAL	2 550 465	3 035 307	2 636 866	2 387 360	TOTAL	2 550 465	3 035 307	2 636 866	2 387 360

Ressources (déficit) reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	-	775 377	-	75 016	146 194
(Insuffisance) excédent de la générosité du public	-	301 417	-	700 361	61 722
Ressources / (Déficit) reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	-	1 076 794	-	775 377	207 916

Contribution volontaires en nature liée à la GP	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Contribution volontaires en nature liée à la GP	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Emplois de l'exercice					Ressources de l'exercice				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales					1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Réalisées en France	1 647 621	2 039 390	1 180 377	1 180 377	Bénévolat	2 628 590	2 817 584	4 185 450	4 185 450
Réalisées à l'étranger	2 237 401	3 656 431	3 803 221	3 803 221	Prestations en nature	859 942	714 304	457 896	457 885
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	274 235	123 452	396 930	394 965	Dons en nature	1 367 250	2 463 513	1 155 545	1 155 545
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	573 307	90 297	192 661	188 640	TOTAL	4 855 782	5 995 401	5 798 891	5 798 880
TOTAL	4 732 565	5 909 570	5 573 189	5 567 203					

Fonds dédiés à la générosité du public	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Fonds dédiés en début d'exercice	257 638	200 107	505 476	471 809
Utilisation	55 310	47 485	357 439	72 320
Report	50 619	105 016	52 070	105 987
Fonds dédiés en fin d'exercice	252 947	257 638	200 107	505 476

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES EN 2025

	FONDS DEDIES AU 31/12/2024	UTILISATION DE FONDS DEDIES EN 2025	REPORT DE FONDS DEDIES DE 2025	FONDS DEDIES AU 31/12/2025
MISSION AVIONS	-	-	-	-
MISSIONS LAIT	23 150,12 € -	23 150,12 €	- €	- €
MISSION AILES DE L'AVENIR	157 238,54 €	- €	26 142,15 €	183 380,69 €
MISSION HOPITAL PANZI	8 683,96 € -	5 000,00 €	- €	3 683,96 €
MISSION ACCOMPAGNEMENT ENFANTS MALADES	- €	- €	- €	- €
MISSION AILES DU SOURIR	39 899,92 € -	14 593,10 €	- €	25 306,82 €
MISSION MEDICAERO	1 104,00 € -	1 104,00 €	- €	- €
MISSION CATASTROPHES NATURELLES	11 820,00 €	- €	- €	11 820,00 €
MISSION REFUGIES IOM	2 035,00 €	- €	240,00 €	2 275,00 €
DELEGATION SUD EST	11 272,77 € -	9 475,62 €		1 797,15 €
DELEGATION NANTES	2 432,55 € -	1 986,75 €	- €	445,80 €
DELEGATION TOULOUSE	- €	- €	17 103,38 €	17 103,38 €
MISSION AVION HOPITAL	- €	- €	7 133,00 €	7 133,00 €
TOTAL	257 636,86 € -	55 309,59 €	50 618,53 €	252 945,80 €

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2025**

AVIATION SANS FRONTIERES (ASF)
Orly Fret 768
94 398 Orly Aéroport Cedex

Aux adhérents de l'association AVIATION SANS FRONTIERES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à PARIS, le 20 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
Daniel SIBONI